

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 29 Janvier 2016

**OBJET :** Cession d'un ensemble immobilier à usage de bureaux dénommé «Hôtel de Valbelle» sis 24, Rue Mignet et Rue Lisse Saint-Louis à Aix-en-Provence (13100) au profit de la société Inovalis

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé après le départ des services de la sous-préfecture :

- de désaffecter et déclasser le bien du domaine public dans le domaine privé du Département,
- d'approuver la cession, au profit de la société Inovalis, pour un montant de 9.000.000 € conforme à l'avis de France Domaine, de l'immeuble dénommé « Hôtel de Valbelle » sis 24, Rue Mignet et Rue Lisse Saint-Louis à Aix-en-Provence 13100, et cadastré section AD n°88,
- d'autoriser la signature du compromis de vente assorti de conditions suspensives - obtention du permis de construire purgé de tout recours portant sur un changement d'affectation et libération totale du bien - et prévoyant le versement d'une indemnité de 5% du prix de vente, de l'acte de cession correspondant ainsi que de tout autre document se rapportant à cette transaction.

La recette correspondante, soit 9.000.000,00€, sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental, sur le chapitre 77, fonction 0202, article 775.

Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

**Votent pour :** Le groupe « Un département gagnant – Les Républicains – UDI-Indépendants de droite » ; Le groupe des élus Indépendants ; Le groupe Communiste et Partenaires ; Le groupe Socialiste Ecologiste ; Le groupe des Socialistes et Républicains ;  
Mme PUJOL

**Vote contre :** M. VERANI.

### ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Annie Citton  
Directeur

du Service des Séances de l'Assemblée

